



Association pour la Promotion de l'Education
Non Formelle (APENF)
Tel : 00226 25 36 65 59
Email : apenf@fasonet.bf
Site : www.apenf.org
11 BP 692 Ouaga CMS 11

ASSOCIAZIONE VITTORINO CHIZZOLINI
COOPERATION INTERNATIONALE –
ONLUS
EMAIL : info@chizzolinionlus.it
Site : www.chizzolinionlus.it
Via Gavazzeni 3
24125 BERGAMO

DROITS CULTURELS ET DROITS DE L'HOMME EN DEVELOPPEMENT

**Effectivité du droit à l'éducation au Burkina Faso au niveau
communal : cas de communes des régions des cascades, de l'est,
des hauts bassins, du nord, du plateau central et du sahel**

Rapport scientifique

Juillet 2018

Conclusion et implications politiques

- **Rappel des principaux résultats**

La présente recherche avait pour objectif général de mettre à la disposition des acteurs de l'éducation un outil d'observation permanente de l'effectivité du droit à l'éducation en termes de freins et de dynamiques favorables au niveau local. Cet objectif global a été décliné en trois objectifs spécifiques : 1) développer des outils d'observation de l'effectivité du droit à l'éducation au niveau local ; 2) mesurer l'effectivité du droit à l'éducation au niveau local, et 3) comprendre les dynamiques de l'effectivité du droit à l'éducation au niveau local.

En ce qui concerne le premier objectif spécifique, un ensemble d'outils ont été développés pour mesurer et comprendre l'effectivité du droit à l'éducation à l'échelle communale burkinabè. Ces outils comprennent les fiches de renseignement des quatre capacités (acceptabilité, adaptabilité, dotation adéquate et accessibilité) de l'offre éducative, la fiche d'identification des cas d'écoles, les grilles d'entretiens avec les acteurs locaux ainsi que la matrice d'analyse des informations recueillies qui permettent d'élaborer la carte des parties prenantes, la chaîne des valeurs et les interconnexions pour mieux appréhender les dynamiques en présence dans la vie quotidienne et le fonctionnement de la structure éducative faisant l'objet d'étude. L'ensemble de ces instruments de collecte et d'analyse contextualisés à partir de l'approche des 4 A et de la méthode PAIDEIA sont disponibles et peuvent être capitalisés dans d'autres recherches similaires au Burkina Faso et dans d'autres pays de la sous-région.

Pour ce qui est du deuxième objectif spécifique, il est ressorti un manque criard de données statistiques pour mesurer l'effectivité du droit à l'éducation à l'échelle communale à partir de l'approche des quatre capacités du système éducatif. Cette situation est due à l'inexistence de certaines structures éducatives notamment le préscolaire et la formation professionnelle dans certaines communes rurales et l'inexistence de l'information statistique au niveau de certaines structures compétentes qui étaient pourtant sensées fournir les informations demandées. Par conséquent, l'un des enseignements de la présente recherche est l'absence de certaines composantes éducatives (préscolaire, formation professionnelle) dans la plupart des communes rurales et le manque d'un mécanisme de collecte et d'archivage des données statistiques dans la quasi-totalité des communes étudiées. Néanmoins, au regard du niveau des indicateurs qui ont pu être renseignés par commune et par capacité, on peut conclure que les niveaux d'acceptabilité, d'adaptabilité, de dotation adéquate et d'accessibilité sont encore faibles (et très variables) dans les communes étudiées. Le primaire, le post-primaire et l'éducation non

formelle sont les composantes éducatives les plus représentées dans les communes étudiées et ayant un niveau relativement satisfaisant dans les quatre capacités du système éducatif. L'offre éducative pour le préscolaire et la formation professionnelle est quasi-inexistante surtout dans les communes rurales. Et lorsque celle-ci existe, sa qualité laisse à désirer.

Concernant le troisième objectif spécifique, l'analyse des cas d'écoles sous le prisme de la carte des parties prenantes, la chaîne des valeurs et les interconnexions a permis de percevoir des dynamiques positives telles que la recherche d'un multi-partenariat, des collaborations fructueuses, la création de cadres de concertation, une capitalisation d'expériences, la création d'un cadre de gestion des ressources et la volonté de réduction des discriminations. Cependant, on note la persistance de certains freins tels que l'absence d'une valorisation de tous les acteurs impliqués dans l'effectivité du droit à l'éducation, l'absence d'un dispositif cohérent de mobilisation ou de production des ressources au niveau local et l'absence d'un dispositif cohérent de production et de circulation de l'information.

- **Implications politiques**

Les résultats de la recherche ont fait l'objet de six ateliers régionaux et d'un atelier national de restitution. Les restitutions régionales ont permis de recueillir des recommandations qui ont été proposées à l'atelier national pour validation. Les recommandations issues de ce processus de restitution sont adressées à l'Etat, aux responsables des structures éducatives notamment les promoteurs d'innovations, aux communes, aux parents, aux enseignants/formateurs, aux élèves/apprenants et à l'APENF.

- a) **Recommandations à l'endroit de l'Etat**

- Mettre à disposition des ressources matérielles et financières suffisantes aux collectivités pour leur permettre d'assumer leur fonction de développeur et de bailleur local de toutes les composantes de l'éducation de base ;
- Créer et/ou dynamiser des cellules d'éducation efficaces au sein des communes ;
- Rendre effective la valorisation des attestations du non formel à travers la création d'équivalences avec le formel afin de permettre des passerelles ;
- Prendre des mesures fonctionnelles au niveau communal pour la prise en compte des droits des populations en matière d'éducation ;

- Rendre opérationnel le complexe intégré d'Education de Base (CIEB) afin d'accroître l'offre du préscolaire, du post-primaire et de la formation professionnelle de base dans les communes ;
- Appuyer l'élaboration de la carte éducative au niveau de chaque Commune ;
- Doter adéquatement les structures éducatives en cantines scolaires fonctionnelles ;
- Désagréger les fonds transférés pour l'éducation par composante (préscolaire, primaire, post-primaire, formation professionnelle et le non formel) au niveau des communes.

b) Recommandations à l'endroit des responsables des structures éducatives, notamment les promoteurs d'innovations

- Élaborer une stratégie de suivi des sortants des structures éducatives et des centres de formation professionnelle ;
- Accompagner les sortants dans l'élaboration des plans d'affaires et dans la recherche de financement pour leur réinsertion socio professionnelle en les orientant vers les institutions financières ;
- Rendre effectif l'archivage et la disponibilité des données dans toutes les structures éducatives.

c) Recommandations à l'endroit des communes

- Mettre en place un système d'information statistique (collecte, archivage, analyse, diffusion) au niveau de chaque commune ;
- Mobiliser le financement de toutes les composantes de l'éducation (préscolaire, primaire, post-primaire, formation professionnelle et le non formel) dans les budgets communaux ;
- Faciliter et encourager l'ouverture des centres d'éveil préscolaire dans les communes rurales ;
- Renforcer l'implication des communes dans la prise en charge et le suivi des activités des centres de formation professionnelle, de l'ENF et des CPAF.

d) Recommandations à l'endroit des parents

- Participer activement à la vie des structures d'éducation-formation ;
- Suivre les apprentissages des enfants tant à l'école qu'à la maison pour favoriser leur réussite scolaire ;
- Appuyer l'acquisition d'une trousse de premier secours et soutenir la formation des enseignants sur les soins de base à l'instar du cas des agents de santé de base communautaire.

e) Recommandations à l'endroit des enseignants/formateurs

- S'approprier des outils de la recherche.

f) Recommandations à l'endroit des élèves et apprenants

- S'impliquer activement dans sa formation et dans la vie de la structure d'éducation-formation ;
- Respecter les textes réglementaires des structures d'éducation-formation.

g) Recommandations à l'endroit de l'APENF

- Faire le plaidoyer pour la prise en compte des recommandations issues de la recherche ;
- Accompagner les structures de l'Etat et du monde de la recherche dans l'appropriation des outils de la recherche.